

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Fortin, directrice générale & secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

AVIS DE MOTION

CONCERNANT LE RÈGLEMENT 151-2014

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DES ÉLUS MUNICIPAUX

SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2013

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Giroux qu'à une séance subséquente le Règlement 151-2014 sera adopté.

Donné à Val-Alain le 17 janvier 2014

Caroline Fortin, directrice générale & secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 janvier 2014 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2014.

Signé : _____
Caroline Fortin, Directrice générale & Secrétaire-trésorière